

ment de l'autel, de la chaire, du confessionnal doit avoir son complément dans l'atelier, dans la cellule, partout, et cela de la part de ceux auxquels la société a confié la garde aussi bien que l'amélioration des criminels. Tous les employés d'un pénitencier doivent être plus ou moins apôtres, sinon par la parole, du moins par l'exemple. Ils doivent être des modèles de toutes les vertus pour ceux qu'ils sont chargés de réformer.

L'intempérance, voilà pour les trois quarts au moins des détenus, la source première de leurs malheurs. Ce vice a entraîné après lui ses conséquences ordinaires : la fréquentation des tavernes, des maisons de jeu, des mauvais lieux, les rixes, les querelles, les vols ; jusqu'à ce qu'enfin quelque crime considérable ait fait tomber sous la main de la justice des hommes qui, s'ils eussent été sobres, n'auraient probablement jamais commis les fautes qui les ont conduits au pénitencier. Aussi, regardons-nous comme un grand bienfait, le travail qui se fait actuellement dans la Puissance et ailleurs, pour détruire le vice hideux de l'intempérance. Que l'on fasse disparaître l'ivrognerie, et on verra diminuer bientôt le nombre de ceux qui encombreront nos prisons et nos pénitenciers. Toutefois ce sera une tâche difficile d'arriver à aucun résultat sérieux, aussi longtemps que le pays, nos grandes villes surtout, regorgeront de ces lieux, où vont s'engloutir la paix, l'honneur, la moralité, aussi bien que le pain de tant de malheureux. Une législation et des règlements de police plus sévères contre ceux qui spéculent ainsi sur l'imprévoyance et les passions humaines, seraient absolument nécessaires pour aider à faire disparaître une des plaies les plus hideuses de notre société. Les prédicateurs de l'Évangile font noblement leur part ; que la société vienne à leur secours et les effets les plus consolants ne se feront pas longtemps attendre.

L'origine du système suivi dans nos pénitenciers et communément appelé "système d'Auburn," à cause d'une prison bâtie dans un endroit de ce nom, dans l'État de New-York, et dans laquelle on introduisit le travail en commun, mais en silence, pendant le jour, et la séparation complète durant la nuit, remonte à une époque bien antérieure à la construction de la prison d'Auburn. Le pape Clément XI avait introduit ce genre de prison à Rome en 1764, et en 1775, la maison de force de Ghent, en Belgique, adopta le même régime. On peut dire qu'aujourd'hui ce système a prévalu dans presque tous les pays où l'on s'est sérieusement occupé de la réforme des prisons. Le système solitaire ou de "Philadelphie," comme on l'appelle, tend à disparaître même aux États-Unis, où il a pris naissance.

Pour que le travail en commun, l'assistance aux classes, la réunion à l'hôpital, etc., etc., n'offrent pas de dangers pour le maintien de l'ordre, pour qu'ils ne soient pas une occasion de démoralisation pour les détenus, il faut une surveillance active et intelligente. Cette surveillance est le point capital pour la réussite d'un système excellent en soi, mais dont les avantages dépendent surtout de la capacité, du zèle et de l'intelligence de ceux qui sont appelés à le faire fonctionner. Aussi, serait-il à désirer que la question d'argent ne fut pas trop mise en ligne de compte, quand il s'agit de se procurer les services d'hommes vraiment compétents. Un officier incapable est toujours payé trop cher, tandis qu'un homme habile et intelligent rendra des services qui ne seront jamais trop payés. Aucune considération étrangère, mais le mérite seul, devrait être le mobile du choix que le gouvernement est appelé à faire pour cette partie de l'administration du pays. Dans ces conditions on pourra plus aisément se procurer le co-opération d'hommes spéciaux, et dont les services seront vraiment avantageux au pays. Dans quelques pénitenciers des États-Unis, nous voyons par les rapports que nous avons sous les yeux, que les salaires des officiers subalternes sont trois ou quatre fois plus élevés que dans notre propre pénitencier. Rien de surprenant que l'on puisse, sous de telles circonstances, avoir des employés qui fassent honneur à leur position, et maintiennent la haute réputation des établissements qu'ils ont tant d'intérêt à bien servir.

Une autre cause propre à entraver sérieusement le progrès moral de l'institution est l'encombrement des détenus. Il y a au pénitencier un tiers au moins plus de détenus que l'établissement peut convenablement en loger. De là, la nécessité d'enfermer plusieurs détenus dans la même cellule. Il suffit de mentionner ce fait, devenu une nécessité, pour faire comprendre le besoin absolu de remédier au plutôt à un